

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 MARS 2019 A 20H30

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / M BLAYA / M FAGET / M LABURTHE / MME LABAT / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / MME MONGIS / MME COLLADELLO / MME SEMPERE / M FALTRAUER / M KUBIAK / MME CARDONA / MME ROLANDO

EXCUSES : MME LABARTHE / M ESPIAU / M BORDENAVE / MME CLERMONT / MME GARCIA / M LAMORT

ONT DONNE PROCURATION : MME LABARTHE / M ESPIAU / MME GARCIA / M LAMORT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 7 Mars 2019. Celui-ci est adopté à la majorité. 1 abstention MME ROLANDO.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2018
2. BUDGET PRIMITIF 2019
3. BUDGETS ANNEXES
4. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
5. TARIFS COMMUNAUX
6. TARIFS FERIA TAURINE
7. TARIFS METIERS FORAINS
8. RENOUVELLEMENT BAUX :
 - a) SNE BUFFOMENE
 - b) ARMAGNAC NETTOYAGE DEHEZ
9. TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

QUESTIONS DIVERSES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances a présenté le CA 2018 (dont vous avez eu copie) ainsi qu'un état de la dette au 01/01/2019.

Affectation des résultats => le CA fait apparaître :

- **Fonctionnement**

- Un excédent de fonctionnement de	836 624,12 €
- Un excédent reporté de	1 919 116,37 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 755 740,49 €

- **Investissement**

- Un déficit d'investissement 2018 (001) de	- 150 559,79 €
- Un solde de restes à réaliser de	- 1 245 850,00 €
D'où un besoin de financement (1068) de	1 396 409,79 €

Soit un excédent de fonctionnement reporté (002) de 1 359 330,70 €

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au compte administratif 2018 et au compte de gestion.

2. BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Madame ARSLANIAN a présenté les documents du BP qui vous ont été communiqués par mail à l'issue de la commission des finances du 18 mars.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 2 abstentions M KUBIAK et MME GARCIA par procuration, 1 contre M LAMORT par procuration.

Les taux des taxes directes locales pour 2019 restent inchangés par rapport à 2018, soit :

- TH	21,34 %
- FB	28,57%
- FNB	114,72 %
- CFE	28,26 %

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 2 abstentions M KUBIAK et MME GARCIA par procuration, 1 contre M LAMORT par procuration.

- ⇒ M KUBIAK revient sur le vote des taux et notamment la discussion en commission des finances à ce sujet : considérant l'excédent des recettes fiscales on aurait pu baisser les taux.
- ⇒ M le Maire répond : il existe deux visions de la situation. Soit on diminue les taux de 1% ou 2 %, soit on les gèle afin de compenser l'emprunt de 700 000 € sur 15 ans (50 000€/an = environ 2 points de fiscalité). Par ailleurs l'incertitude quant à la compensation d'exonération de la TH, ainsi que la baisse des dotations d'Etat, appelle à une certaine prudence. De même il se pourrait que la CFE soit fragilisée dû à la fermeture d'entreprises ou à une baisse d'activité économiques de certaines autres.

- CREDITS SCOLAIRES : M le Maire propose qu'ils demeurent identiques à ceux de 2018, soit :
 - 127 € par élève pour le groupe scolaire F. Soulès
 - 90 € par élève pour l'école maternelle Beausoleil
- SUBVENTION SORTIES PEDAGOGIQUES ET VOYAGES
 - 15 € par élève collège Jean Rostand

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET BUDGETS PRIMITIFS 2019 DIVERS

3.1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances a présenté les CA 2018 des différents budgets (dont vous avez eu copie)

- Lotissements la Capère/les Granges et Lauron
- Cinéma
- Pouy

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à tous les CA présentés.

3.2 BUDGETS PRIMITIFS

Madame ARSLANIAN a présenté les différents budgets primitifs qui vous ont été communiqués à l'issue de la commission des finances du 18 mars.

- a) Lotissements la Capère/les Granges – Lotissement Lauron :
- b) cinéma :
- c) Pouy

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à tous les BP présentés.

4. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le tableau récapitulatif vous a été communiqué à l'issue de la commission des finances du 18 mars, celui-ci vous a été présenté par MME LABARRERE adjointe en charge des associations. Il sera annexé à ce compte-rendu.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 8 abstentions MME LABAT / MME MOLAS / MME ROLANDO / M LABURTHE/ M PRUGUE / M RENARD / MME CARDONA / M BLAYA (car soit présidents ou trésorier d'associations).

5. TARIFS COMMUNAUX 2019

Comme chaque année au moment du vote du budget, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services, locations de salles ou matériels proposés par la commune. Ceux-ci vous ont été présentés par M LACROIX.

Vous avez eu copie des propositions de tarifs 2019.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. TARIS FERIA TAURINE 2019

Comme chaque année depuis le passage en régie, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour les places et autres produits vendus pour la corrida et la novillada du samedi 6 juillet 2019.

A savoir :

- en ce qui concerne la corrida du soir :

	Ombre Présidence T2	Ombre T3	O.S T1	Soleil Découvert T4
BARRERA	80	75	65	55
C/BARRERA	75	70	60	50
DELANTERA1	65	60	55	45
DELANTERA2	65	60	55	45
FILE 1 – 2	60	55	50	40
FILE 3 - 4 (couvert)	55	50	45	30
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	25
File 8 (couvert)	45	40	30	20

Location gratuite. Envoi en recommandé : 5€.

- pour la novillada non piquée du matin
BARRERA NUMEROTEES : 15 €
AUTRES PLACES : 12 €
(Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans accompagnés)

La novillada étant organisée par le Club Taurin Elusate, les recettes correspondantes encaissées seront reversées par le régisseur au Club Taurin Elusate dès la semaine suivant la novillada.

- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention (M RENARD régisseur).

7. TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION MANEGES FORAINS/METIERS/CIRQUES

Depuis 2018 la commune attribue les places et encaisse les recettes correspondantes. Il s'avère donc nécessaire de reconduire les tarifs de plaçage 2018, à savoir :

Pour les manèges/métiers/cirques :

- jusqu'à 10 m² = 25 €
- entre 10 m² et 20 m² = 50 €
- entre 20 m² et 40 m² = 100 €
- entre 50 m² et 70 m² = 150 €
- au-dessus de 70 m² = 200 €

Le tarif est forfaitaire pour la durée du week-end (du jeudi soir au lundi matin).

Ces tarifs sont inscrits sur la liste générique des tarifs communaux.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. RENOUVELLEMENT DE BAUX

a) Bail SNE BUFFOMENE

La Société SNE BUFFOMENE est titulaire d'un contrat de bail avec la mairie pour les locaux sis 5 rue de Camarade depuis une convention votée en 2013 et renouvelée en 2016. Le terme du bail arrivant à échéance, la société susvisée demande la reconduction du bail pour trois années supplémentaires courant ainsi du 1^{er} avril 2019 au 30 avril 2022.

Le montant du loyer proposé s'élève à 410€ mensuels.

Le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer le contrat de location.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Bail ARMAGNAC NETTOYAGE

La Société SARL ARMAGNAC NETTOYAGE DEHEZ est titulaire d'un contrat de bail avec la mairie pour les locaux sis route de Castelnaud d'Auzan, depuis une convention votée en 2016. Le terme du bail arrivant à échéance, la société susvisée demande la reconduction du bail pour une année supplémentaire courant ainsi du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Le montant du loyer proposé s'élève à 460€ mensuels.

Le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer le contrat de location.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La commune d'Eauze a délégué les compétences eau et assainissement au Syndicat Armagnac Ténarèze. La loi Notre avait transféré ces compétences aux communautés de communes or la loi FERRAND du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, prévoit désormais que ce transfert puisse être repoussé jusqu'en 2026.

Ainsi, si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CCGA s'opposent au transfert de la compétence par un vote exprimé avant le 1er juillet 2019, celle-ci ne sera pas transférée au 01/01/2020. Ce transfert devra néanmoins être opéré au plus tard au 1er janvier 2026.

De ce fait, M. le Maire propose que ce transfert puisse être repoussé au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce que ce transfert soit repoussé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire évoque la problématique du SMUR de CONDOM. L'ARS reste "sourde" aux demandes des élus et de la population.
Il propose une motion au vote de l'assemblée.
- MME ROLANDO :

- au sujet de la place Belle Marie, elle demande si l'escalier menant aux arènes va être réaménagé
Mme ARSLANIAN répond par l'affirmative.
- A la salle de basket, elle demande si un dallage va être mis en place entre le club house et la salle de basket
Mme ARSLANIAN répond par l'affirmative, les services techniques vont être informés.
- Elle indique avoir vu que les travaux ont repris sur le chantier SAIRENOR
- MME ARSLANIAN précise que :
 - Les travaux place Belle Marie sont en avance sur le calendrier prévisionnel, pas de problème à signaler
 - Le dossier Lidl suit son cours normalement
 - Loi ELAN prévoit entre autre que les agriculteurs ayant des projets de construction de bâtiments agricoles seront obligés de passer à l'avenir en CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers). La mairie devra instruire les dossiers.
- M LABURTHE :
 - demande qu'une visite des travaux de la Gélise soit organisée pour les élus.
 - Sur un autre sujet, il regrette et déplore les exactions commises à Paris samedi dernier (manifestation gilets jaunes), il interpelle les élus municipaux à ce sujet.
M le Maire répond que ces manifestants (gilets jaunes) remettent en cause la démocratie et notamment la démocratie représentative. Il ajoute que les élus municipaux sont en 1^{re} ligne en particulier dans les grandes villes lors des manifestations. Il n'est pas interdit de se présenter aux élections plutôt que casser.

La séance est levée à 22H03.